

Développement durable

Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres,
mais nous empruntons celle de nos enfants

Saint Exupéry

Département des infrastructures et des ressources humaines

Unité de développement durable

Viviane Keller

29 avril 2015

Introduction

Développement durable - Cadre de référence



Introduction

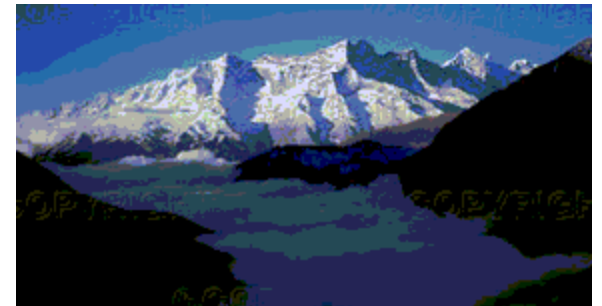
Le développement durable c'est :

Sommet de la terre — Rio 1992

« Un mode de développement permettant de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »

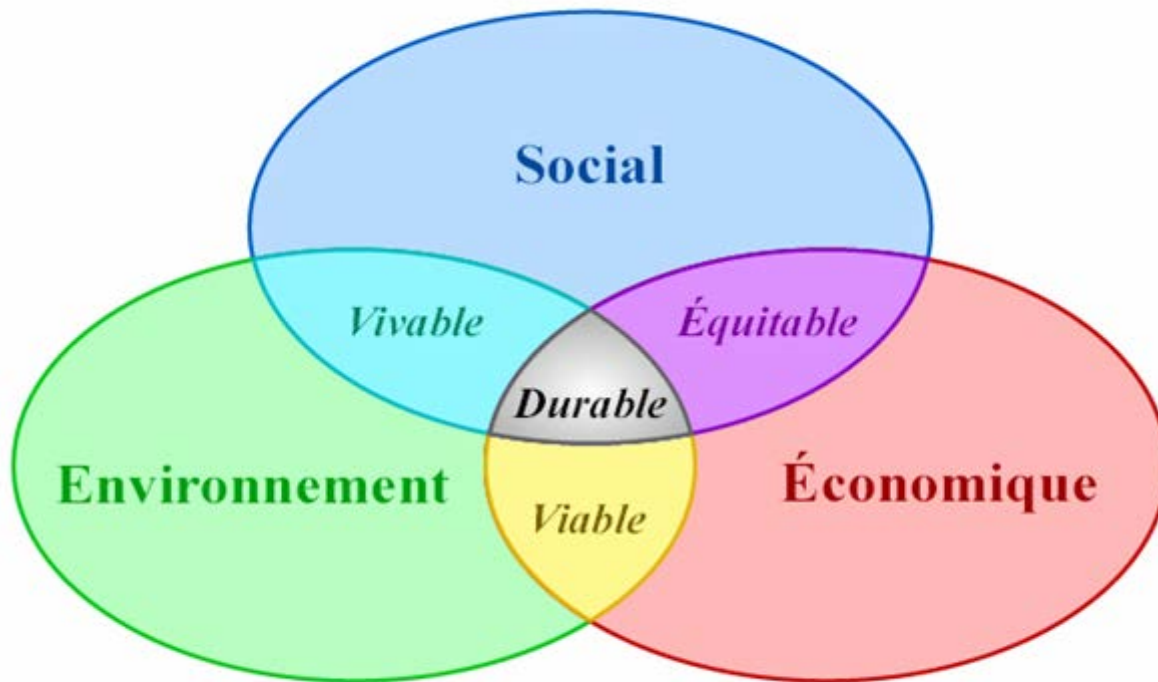
Introduction

Développement durable : Pourquoi cette notion?



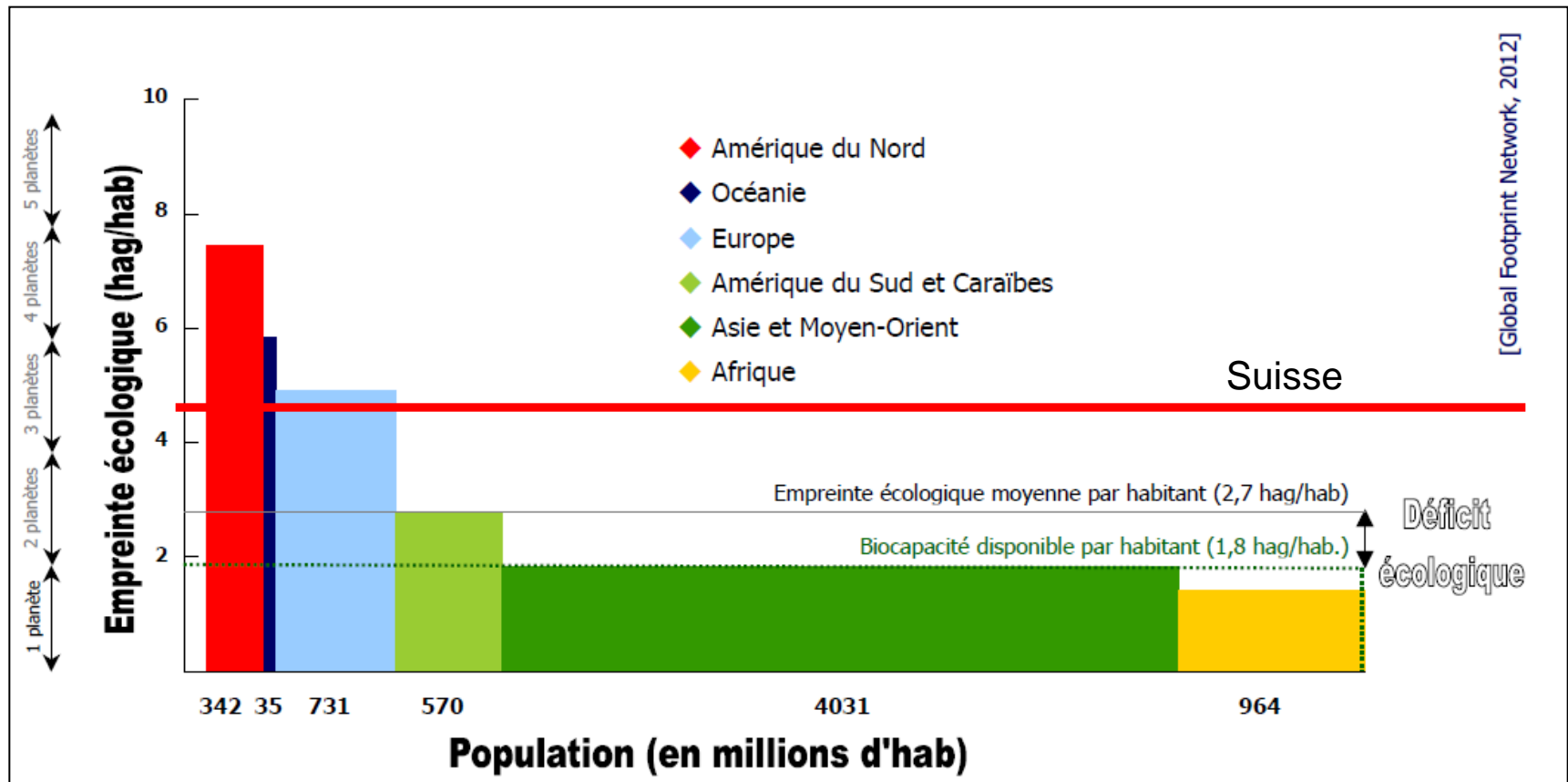
Introduction

Le développement durable en dessin



Introduction

Quelques chiffres - Empreinte écologique



Empreinte écologique de la Suisse : 2,5 terres (4,7 hectares sur 1,8 disponible)

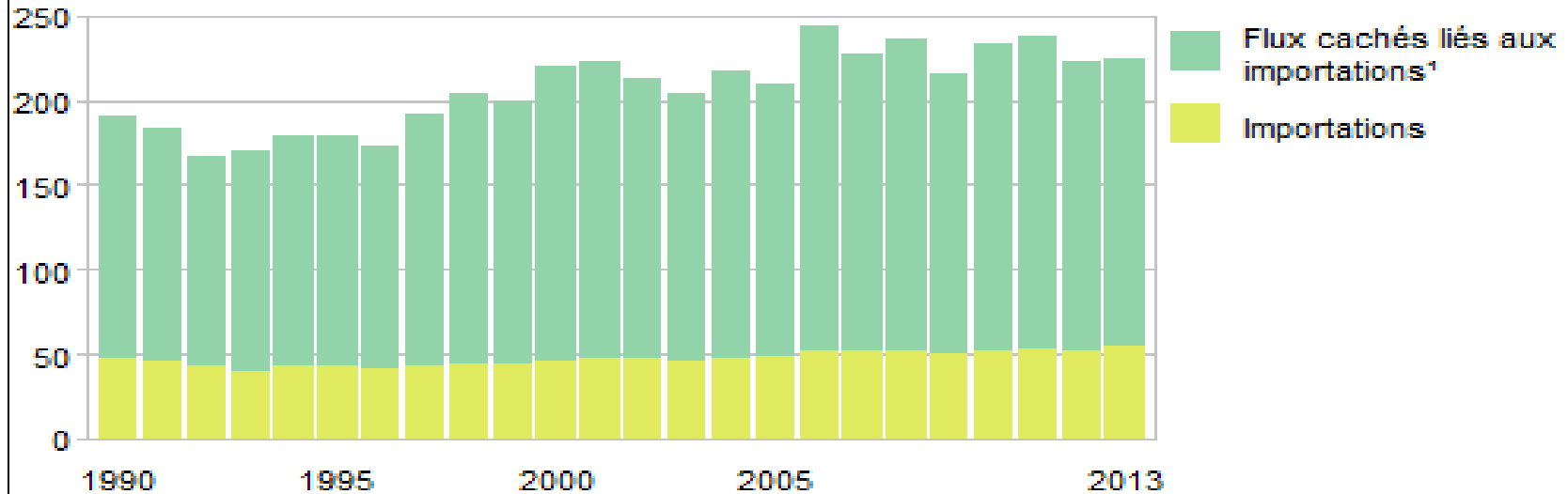
Introduction

Quelques chiffres pour la Suisse

Empreinte matérielle des importations

Importations et flux cachés liés aux importations

En millions de tonnes



1 estimation

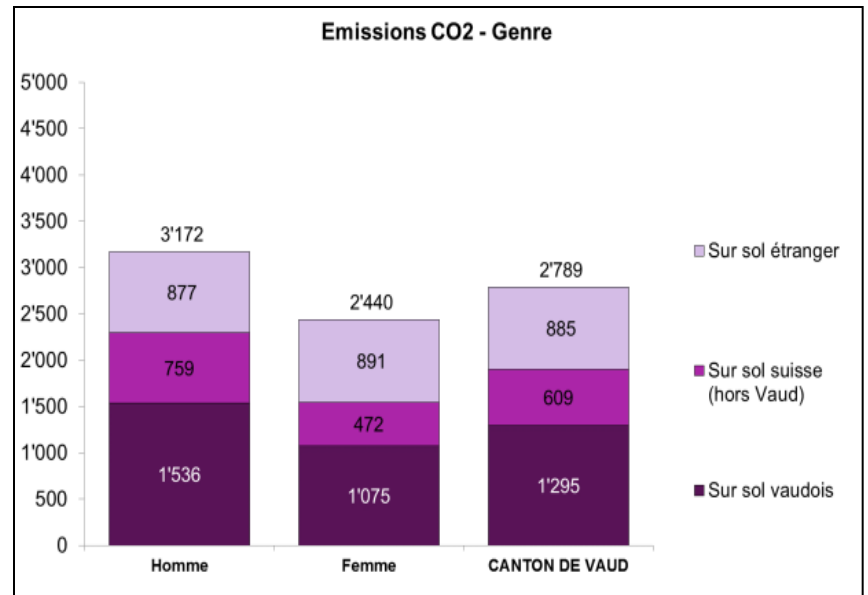
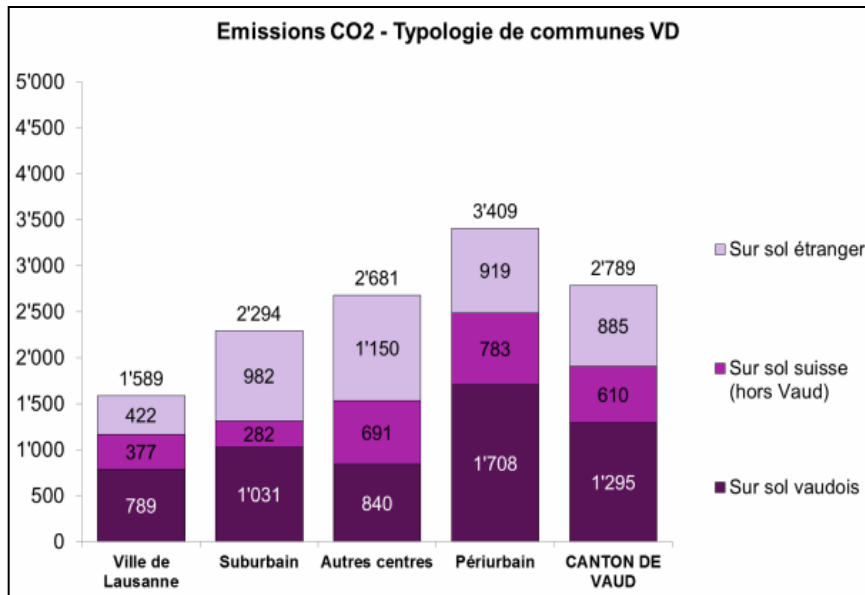
Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS, Neuchâtel 2015

Nous polluons et « consommons » énormément à l'étranger

Introduction

Quelques chiffres pour le canton de Vaud Mobilité

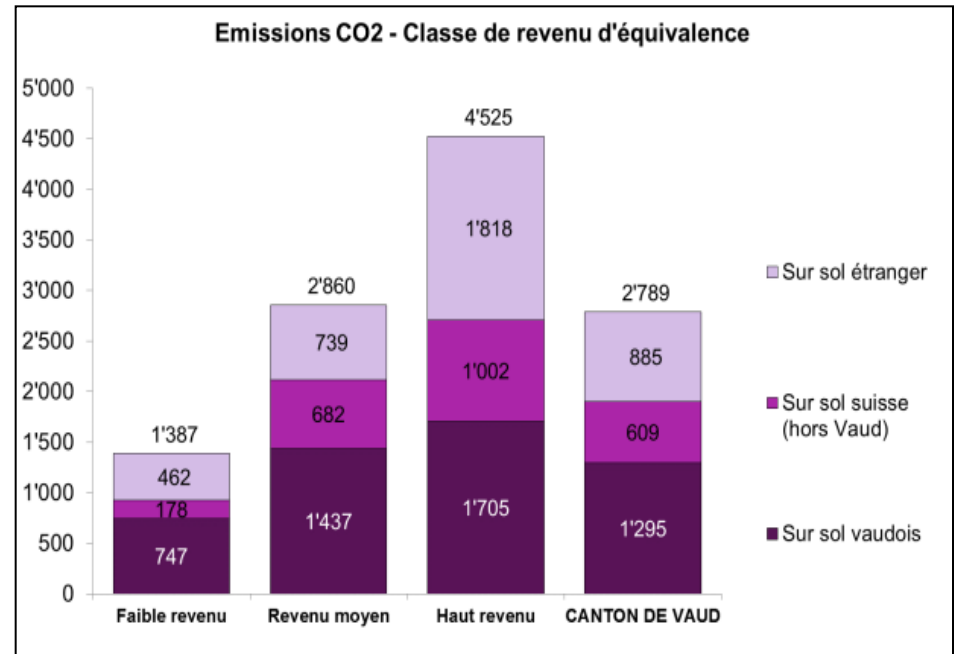
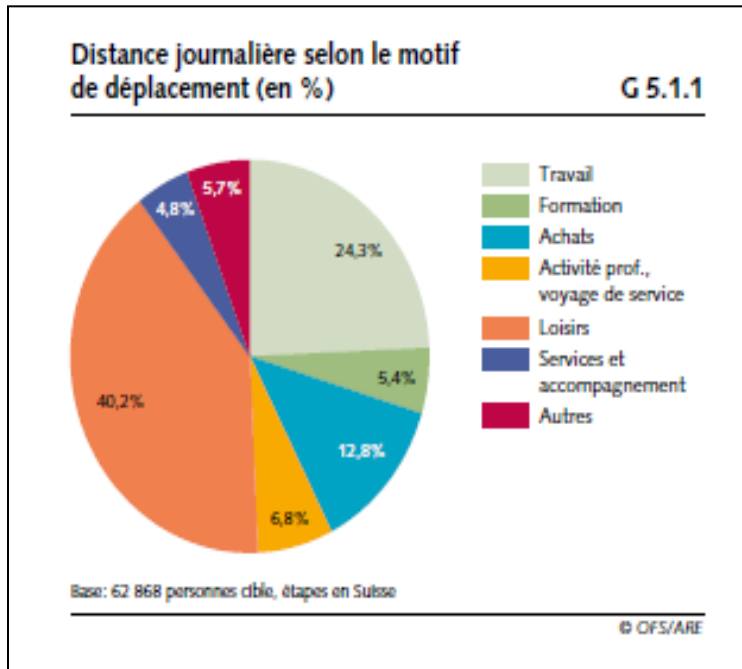


Moins d'émissions de CO2 en ville

Les femmes polluent moins que les hommes

Introduction

Quelques chiffres pour le canton de Vaud Mobilité

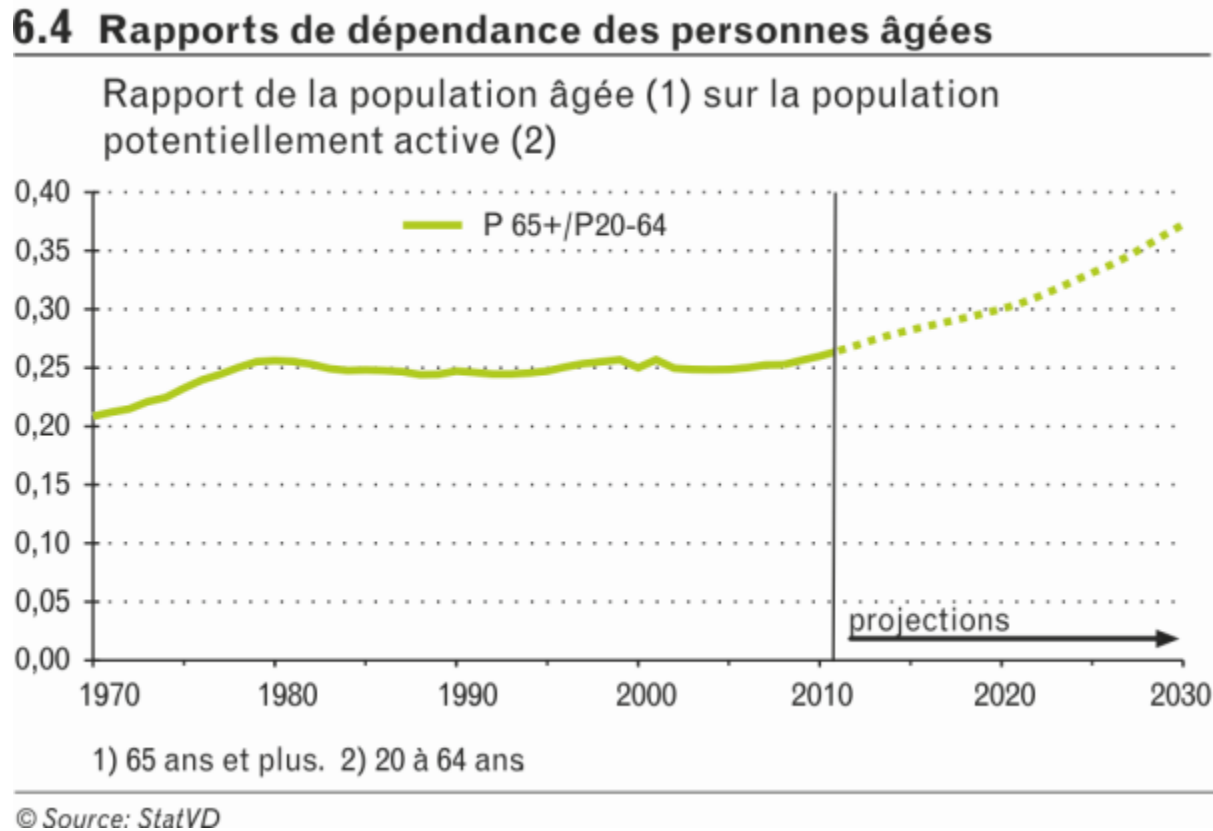


Plus de 40% de la mobilité pour les loisirs

Pollution plus forte chez les personnes aisées

Introduction

Quelques chiffres pour le canton de Vaud Cohésion sociale



L'aide aux personnes âgées est un vrai défi

Introduction

Ancrage institutionnel

International – ONU

National – Confédération

Stratégie du Conseil Fédéral



Cantonal – Conseil d'Etat
Programme DD



Communes

Régions

Entités parapubliques

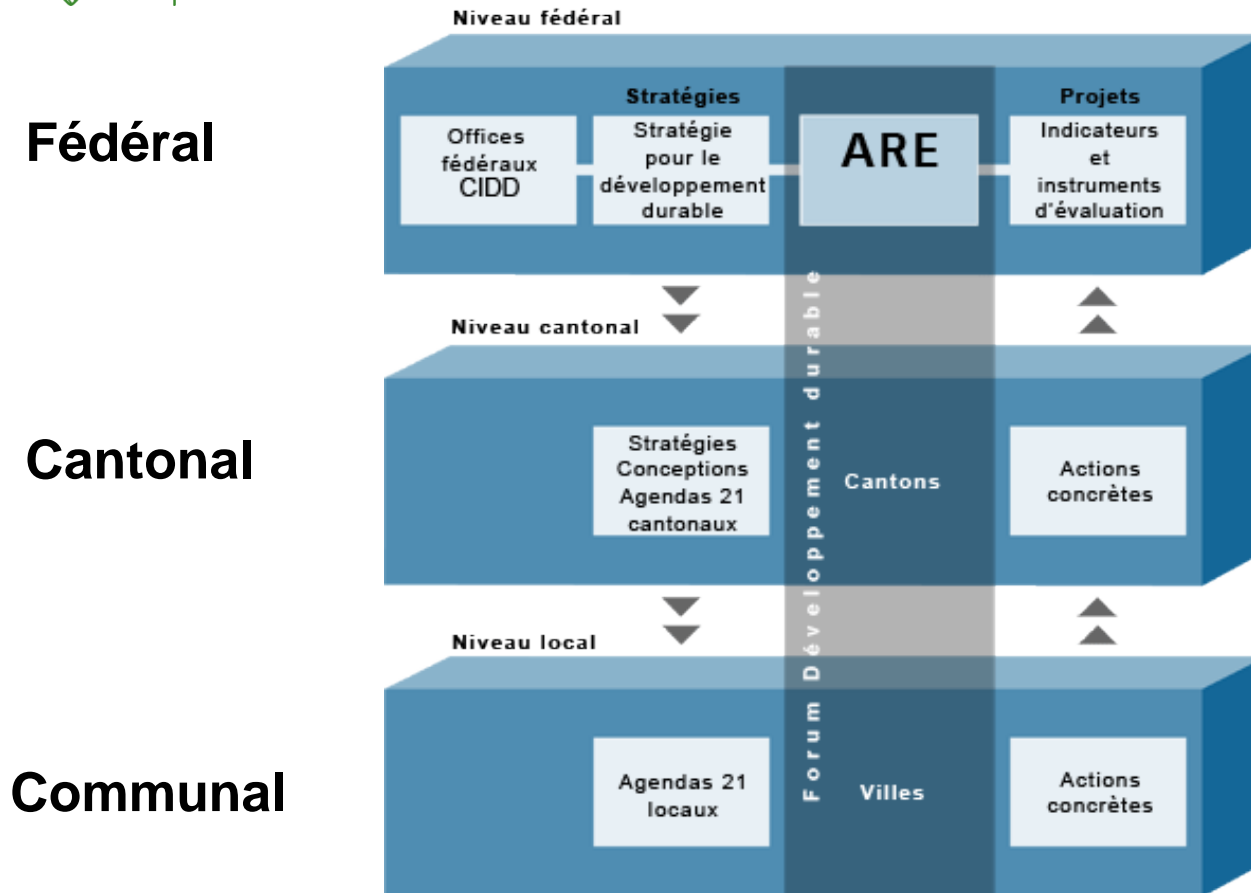
ONG

Entreprises

Citoyens

Introduction

Ancrage institutionnel



Responsabilités et mise en œuvre du DD en Suisse

Engagement du Conseil d'Etat

Agenda 21 cantonal - Programme de législature

L'Agenda 21 cantonal

L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

- **2 leviers de mise en œuvre**
 - Les politiques publiques (cadre légal et réglementaire, organisation des prestations)
 - Exemplarité vis-à-vis des autres acteurs
- **Le développement durable concerne toute la société vaudoise**

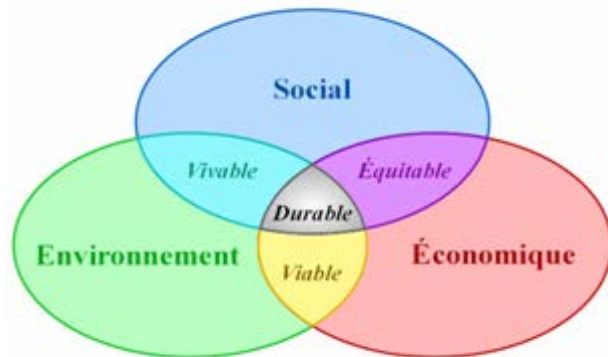
Objectif global:

Tendre vers la durabilité en « tirant à la même corde »



Le développement durable pour une commune, c'est:

- **Mise en synergie des politiques publiques**
- **Meilleure allocation des ressources**
- **Favoriser un fonctionnement plus efficace**
- **Montrer l'exemple**



Possibilités de mise en oeuvre :

- Plan de mobilité pour l'administration
- Politique d'achat selon le DD
- Promotion de produits locaux
- Promouvoir des constructions durables
- Préserver la biodiversité
- Mettre sur pied un pédibus
- Intégrer le DD dans les marchés publics

Développement durable

Processus de mise en œuvre - principes

Où est-on ?	Monitoring pour un territoire/région Chemin effectif parcouru mesuré	Indicateurs de DD
Où veut-on aller ?	Avoir un cadre de référence commun Définir les objectifs	Vision sur le long terme Agenda 21 communal
Quel chemin prenons-nous ?	Projets favorisent ou non le DD	Outils d'évaluation de projet
Dispose-t-on des moyens adéquats pour atteindre notre but ?	Analyser si méthodes, mesures adéquates, Préparer l'amélioration	Outils d'évaluation de processus

Action du Canton pour les communes

Guide pour la durabilité dans les communes



Jalons

ACTIONS POUR LA DURABILITÉ DANS LES COMMUNES

THEME 4 PRODUCTION ET CONSOMMATION
4.1 Achats

GUIDE DES ACHATS PROFESSIONNELS RESPONSABLES

CONCERNE : ménage communal, politiques publiques
 TEMPS POUR IMPLANTATION : moins de 2 ans, 2 à 5 ans, plus de 5 ans
 COMPLEXITÉ DE MISE EN ŒUVRE : faible, moyenne, élevée
 RESSOURCES NÉCESSAIRES : basses, moyennes, élevées

1 A PROPOS DE L'ACTION

DESCRIPTION

Ce Guide des achats professionnels responsables :

- permet aux décideurs et aux acheteurs de s'informer sur les enjeux d'une politique d'achat responsable et de voir dans quelle mesure leur organisation est concernée par une telle démarche;
- fournit des méthodes et critères pour mener à bien la mise en place ou l'amélioration d'une politique d'achat prenant en compte des critères de développement durable.

Par achat responsable, on entend un achat qui respecte l'être humain, qui tient compte des exigences de la protection de l'environnement et qui favorise le développement économique par la recherche d'efficacité, d'amélioration de la qualité et d'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes).

RAISONS D'AGIR

Chaque année en Suisse, les achats publics représentent un montant de plus de 38 milliards de francs, soit environ 10% du produit national brut (PNB). Ils constituent une opportunité unique d'agir sur nos modes de production et de consommation et de les améliorer de manière durable afin de faire face aux exigences économiques, sociales et environnementales. À cet effet, perfectionner les pratiques d'achat professionnel des collectivités, c'est utiliser à bon

escient les milliards de francs qui représente ce domaine afin d'atteindre un équilibre entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité environnementale. Les communes ont un rôle spécifique à jouer en matière de politique d'achat responsable. Avec des exigences en la matière incite le marché à offrir des biens et des services qui favorisent le développement durable, qu'ils soient acquis de gré à gré ou au travers d'appels d'offres publics.

PUBLIC CIBLE BÉNÉFICIAIRES

Le Guide des achats professionnels responsables est destiné aux collectivités, entreprises, organisations et institutions du domaine public et parapublic, concernées par l'acquisition de biens ou de prestations de services.

2 MISE EN ŒUVRE

OBJECTIFS

Instrument pratique, le guide répond à une volonté de promouvoir la mise en place de politiques d'achat responsable et de faire émerger des modes de consommation en accord avec les principes du développement durable.

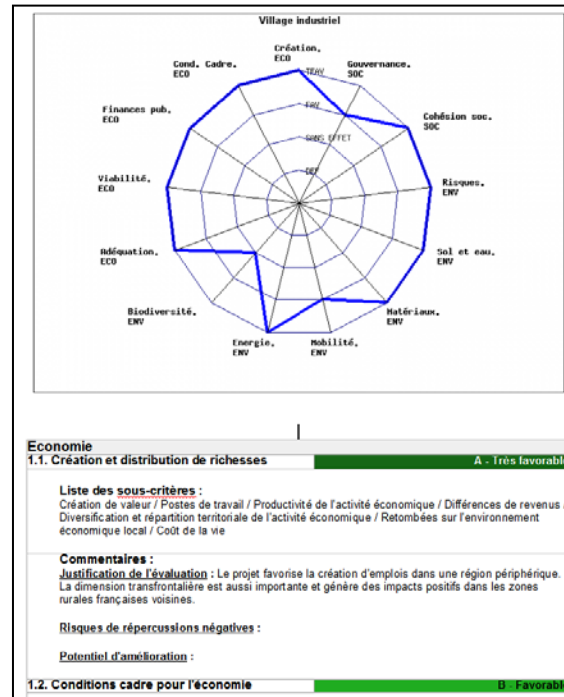
(1) Source: Politique intégrée des produits: Marchés publics écologiques, Office fédéral de l'environnement (OFEV), www.bef.admin.ch
Canton de Vaud - Unité de développement durable - info.durable@ed.ch - www.ed.ch/durable

1/4

~ 70 Fiches

Action du Canton pour les communes

Outil : www.Boussole21.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE

⇒ Evaluer ses projets, c'est aller vers plus de durabilité !

Action du Canton pour les communes

Outils : **guide des achats responsables**

www.achats-responsables.ch

- Papier et carton, articles de papeterie et fournitures du bureau, matériel électrique et électronique
- Mobilier
- Vêtements
- Produits de nettoyage
- Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers
- Bus, véhicules d'entretien et de voirie
- Restauration, nuitées hôtelières et hébergement collectif
- Prestations de déplacement
- Gestion technique et entretien des bâtiments
- Aménagement et entretien des espaces verts



⇒ Intégrer le DD dans sa politique d'achat !

Action du Canton pour les communes

Les achats professionnels responsables

- **Un réseau de plus de 100 acheteurs romands**

- **Des informations pointues**

- **Papiers d'hygiène et alternatives**
- **Véhicules et mode de transport**
- **Articles de papeterie et fournitures de bureau**
- **Textiles**
- **Nettoyage des bâtiments**
- **Electronique de bureau et impression**

- **Un soutien personnalisé via une Hotline**



Rejoignez-nous!

Action du Canton pour les communes

Outils : www.sméo.ch

Aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de construction selon les principes du développement durable

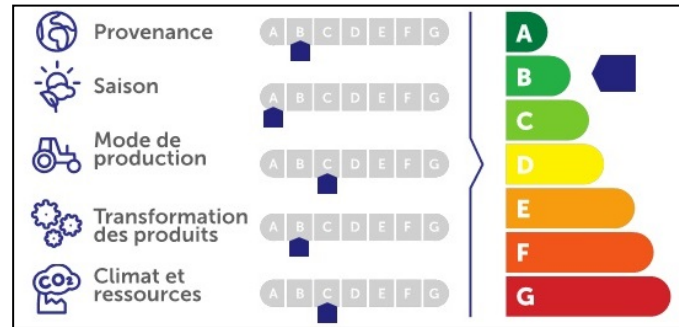


⇒ Construire des immeubles durables !

Unité de développement durable

Stratégie du Conseil d'Etat pour la restauration collective

Produits locaux et de saison:



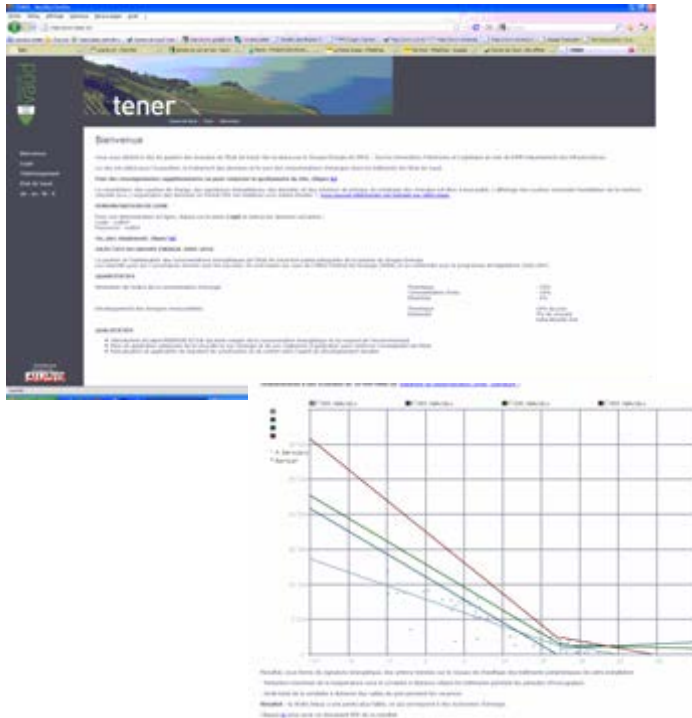
Soutiens logistiques et financiers:

- Formation des cuisiniers et des acheteurs de denrées alimentaires
- Diagnostic avec l'outil Beelong de l'Ecole hôtelière
- Appel d'offre modèle pour les collaborations avec des prestataires

Nous sommes à votre disposition!

Action du Canton pour les communes

Outils : www.tener.ch



Acquisition, traitement des données et suivi des consommations d'énergies

Consultation des :

- ✓ courbes de charge
- ✓ signatures énergétiques
- ✓ données
- ✓ schémas de principe du comptage des énergies

⇒ Gérez gratuitement la consommation de vos immeubles à distance!

Action du Canton pour les communes

Concept énergétique

Pour les communes de moins de 3'000 habitants environ.

Soutien direct :

Fr. 5'000.- pour les communes jusqu'à 1'000 habitants

Fr. 7'500.- pour les communes de plus de 1'000 habitants

Jusqu'à 45'000.- pour les groupements de communes

www.vd.ch/fr/themes/environnement/energie/concepts-energetiques-des-communes/

Concept énergétique - Exemple fictif d'une commune de plus de 2'000 habitants



Faire un bilan, c'est économiser de l'énergie et de l'argent !

Ancrage institutionnel

La Constitution vaudoise et le DD

Art. 6 Buts et principes

al. 1 L'État a pour buts :

- a) le bien commun et la cohésion cantonale;
- b) l'intégration harmonieuse de chacun au corps social;
- c) la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles;
- d) la sauvegarde des intérêts des générations futures.

Chapitre 1 – Communes

Art. 138 Tâches

al. 1 Outre les tâches propres qu'elles accomplissent volontairement, les communes assument les tâches que la Constitution ou la loi leur attribuent. Elles veillent au bien-être de leurs habitants et à la préservation d'un cadre de vie durable.

Art. 9	Dignité humaine
Art. 10	Égalité
Art. 12	Droit à la vie et liberté personnelle
Art. 36	Éducation et enseignement
Art. 37	Aide à la formation professionnelle initiale
Art. 46	Enseignement de base
Art. 52	Patrimoine et environnement
Art. 53	Culture et création artistique
Art. 55	Aménagement du territoire
Art. 56	Ressources naturelles et énergie
Art. 57	Transports et communications
Art. 58	Politique économique
Art. 60	Protection sociale
Art. 65	Santé publique
Art. 71	Aide humanitaire et coopération au développement
Art. 163	Gestion des finances
Art. 165	Assainissement financier
Art. 167	Fiscalité

Action du Canton pour les communes Coord 21 - association

www.Coord 21.ch – 11 communes vaudoises sur 34 membres

Conseils, bonnes pratiques, recherche de fonds, projets communs, etc.

Thèmes traités : achats responsables, alimentation, etc.



⇒ Profiter d'informations et de soutien au sein du réseau !

L'action des communes vaudoises pour le développement durable

23 communes sur 318 sont engagées dans un Agenda21
(= 43 % de la pop) (11 dans Coord21)

Cossonay

Aigle

Bottens

Renens

Coppet

Saint-Légier-La Chiésaz

Essertines-sur-Yverdon

Gryon

Montreux

Morges

Lavigny

Lausanne

La Chaux

Yvonand

Prilly

Vevey

Blonay

Echallens

Orbe

Cugy

Yverdon-les-Bains

Féchy

Nyon

Pour en savoir plus ou obtenir un appui :

> Unité de développement durable

Viviane Keller

021 316 73 24

viviane.keller@vd.ch

www.vd.ch/durable

Je suis à votre disposition !